

SECTION XIX ARMES, MUNITIONS ET LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES (Chapitre 93)

Chapitre 93 : Armes et munitions et leurs parties et accessoires

Un changement à une position de ce chapitre de toute autre position, y compris d'une autre position de ce chapitre.

SECTION XX MARCHANDISES ET PRODUITS DIVERS (Chapitres 94-96)

Chapitre 94 : Meubles; mobilier médico-chirurgical; articles de literie et similaires; appareils d'éclairage non dénommés ni compris ailleurs; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires; constructions préfabriquées

94.01 Un changement à cette position de toute autre position, sauf de la position 94.03; ou

Un changement à l'une des sous-positions 9401.10-9401.80 des sous-positions 9401.90 et 9403.90, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à condition qu'au moins une catégorie de matières identiques ou similaires prévues à l'une des sous-positions 9401.90 et 9403.90 soit originaire.

94.02 Un changement à cette position de toute autre position, sauf de la position 94.01 et 94.03; ou

Un changement à cette position de la position 94.01 et 94.03, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à condition qu'au moins une catégorie de matières identiques ou similaires prévues à la position 94.01 et 94.03 soit originaire.

94.03 Un changement à cette position de toute autre position, sauf de la position 94.01; ou

Un changement à cette position de la position 94.01, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à condition qu'au moins une catégorie de matières identiques ou similaires prévues à la position 94.01 soit originaire.